



République Française

Mairie de Roncherolles-sur-le-Vivier

À Roncherolles-sur-le-Vivier, le 17 octobre 2019

Le Maire de Roncherolles-sur-le-Vivier

à

Monsieur Pascal TRACHE
Procureur de la République
Tribunal de Grande Instance
1 place du Maréchal Foch
76037 ROUEN CEDEX 1

N/Réf : SS-ML/2019
Affaire suivie par : Maryline LECLERC
Service : Secrétaire générale
Téléphone : 02.35.59.09.59
Fax : 02.35.59.95.50
E-mail : secretariatgeneral@mairie-roncherollesvivier.fr

Objet : Dépôt de plainte – courrier RAR

Monsieur le Procureur,

Je soussignée, Sylvaine SANTO, Maire de la commune de Roncherolles-sur-le-Vivier, ai l'honneur de porter plainte entre vos mains contre X.

En effet, le 26 septembre 2019 est survenu l'incendie des entrepôts de l'usine Lubrizol à Rouen qui a engendré un important panache de fumée toxique. Ce dernier a eu un impact immédiat sur la commune et ses habitants.

Par ailleurs cette catastrophe technologique pourrait également avoir des incidences ultérieures sur la santé des habitants et la pollution des sols.

Ce dépôt de plainte a pour objectif de préserver les intérêts de la collectivité, des usagers et des administrés au titre des préjudices subis.

Par conséquent cette plainte concerne :

- la mise en danger d'autrui,
- l'atteinte à la santé des enfants venus jusqu'aux écoles puisque aucune consigne de fermeture ne fut donnée malgré l'approche du nuage de fumée,
- l'atteinte à la santé du personnel communal venu travailler malgré l'arrivée du nuage de fumée et ayant eu, une fois ce nuage passé, à nettoyer les jeux des écoles, les fenêtres et appuis de fenêtres des écoles, les cours de récréation, les mobiliers urbains du reste de la commune,
- l'atteinte à la santé des administrés, des dirigeants et personnels des entreprises, exploitants agricoles et commerces sur la commune,
- les dommages environnementaux tant sur les domaines public et privé de la commune, que sur le domaine privé des particuliers et celui des agriculteurs,
- l'entrave au bon déroulement des services publics municipaux, en particulier aux écoles où un confinement fut nécessaire les 26 et 27 septembre afin de protéger les élèves du passage du nuage de fumée et des odeurs qui ont suivi,
- la reconnaissance de la qualité de victime à la commune de Roncherolles-sur-le-Vivier, le village ayant subi des retombées de suie lors du passage du nuage de fumée d'une part, et de déchets amiantés d'autre part,

Dans ces conditions, je vous saurais gré d'enregistrer ma plainte et vous prie de croire, Monsieur le Procureur, à l'assurance de ma haute considération.

Le Maire,

Sylvaine SANTO



MAIRIE
72, rue de l'Église
76160
Roncherolles-sur-le-Vivier
Tél : 02 35 59 09 59
Fax : 02 35 59 95 50
mairie@mairie-roncherollesvivier.fr